

Votre interlocutrice

Chambre d'agriculture de l'Ain

Mélodie PIERRAT, Conseillère spécialisée en maraîchage 06 78 82 07 68 melodie.pierrat@ain.chambagri.fr





www.ain.chambre-agriculture.fr



La Chambre d'agriculture de l'Ain est agréée par le Ministère chargé de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (n° d'agrément IF 01762). Elle est également titulaire d'un contrat d'assurance n° 10010167d/2078 garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques.





Vous devez disposer d'un CSP pour pouvoir renouveler votre certiphyto. Anticipez votre rendezvous si vous avez à renouveler votre certiphyto en 2024.



Conseil stratégique phytosanitaire

Chaque exploitation doit désormais réaliser son conseil stratégique phytosanitaire. Sans quoi, il lui est impossible de renouveler son Certiphyto et ainsi pouvoir acheter des produits phytopharmaceutiques.

Les exploitations certifiées Haute Valeur Environnementale (HVE) de niveau 3 ou en Agriculture Biologique ou en cours de conversion sur la totalité de la surface sont exemptées.

Un CSP c'est quoi ? Il permet à l'exploitation de mener une réflexion autour de ses pratiques et de faire évoluer sa stratégie de protection des cultures.



Un diagnostic complet de vos pratiques phytosanitaires, vos atouts et contraintes d'exploitation.



Un plan d'actions personnalisé, avec des leviers adaptés à votre exploitation.



Un échange autour de vos pratiques

S'il y a plusieurs «certiphyto décideurs» sur une même exploitation, le CSP est valable pour tous les agriculteurs de l'exploitation.



Faites-en une opportunité pour anticiper les évolutions réglementaires et repenser votre système de protection des cultures.

Notre solution

Notre Formule en INDIVIDUEL(1)

La conseillère maraîchage remplit le diagnostic et réalise le bilan et le plan d'actions avec vous sur la base de vos données et de vos échanges.



31

3h30 en rendez-vous individuel sur votre exploitation

